



COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2025 A 19H

Le trois octobre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAROT, Maire de la commune, en suite de convocation en date du 29 septembre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Monsieur MAROT Jean-Luc, Monsieur HAMAIN Hubert, Monsieur ROHART Michel, Madame AUBRY Nadine, Monsieur DUNE Kévin, Madame TIRMARCHE Valérie, Madame MAGNIER Ophélie, Monsieur FASQUEL Reynald et Monsieur DECLÉMY Patrick

Sauf Madame MAGNIER Ophélie absente et excusée,
Ainsi que Monsieur DELMOTTE Edouard,

Monsieur DUNE Kévin est désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil municipal que le sujet n°6 n'est plus à l'ordre du jour

- 1. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2025**
- 2. DÉLIBÉRATION N03102025-1: DELIBERATION BUDGETAIRE (VIREMENT DE CREDITS)**

La commune doit reverser à l'Etat une partie de la taxe d'habitation sur les logements vacants pour un montant de 334 €. Cette dépense n'ayant pas été budgétisée, il faut transférer des crédits à l'imputation 7391112.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix d'accepter ce virement de crédits.

- 3. DÉLIBÉRATION N03102025-2 : DON ACCEPTATION D'UN CHEQUE**

Monsieur le Maire indique que l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Pihen-lès-Guînes (ASPP) a décidé de participer à la rénovation des vitraux de l'église et de faire don à la commune de 8714,92 €.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après avoir délibéré,
ACCEPTE le don de 8714,92 € de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de PIHEN-LES-GUINES

DÉCIDE l'encaissement du chèque d'un montant de 8714.92 €

4. DÉLIBÉRATION N03102025-3 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DU SIRB

Monsieur le Premier Adjoint fait part à l'Assemblée du rapport d'activité 2024 sur l'adduction et la distribution d'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées du SIRB.

Après délibération, l'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2024.

5. DÉLIBÉRATION N03102025-4 : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION GRAND CALAIS TERRES & MERS- APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ANNÉE 2024

Monsieur le Maire présente à l'ensemble de l'assemblée le rapport d'activités de GCTM 2024 ainsi que le rapport annuel sur le service public de la collecte des déchets,

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité

- De prendre acte du rapport d'activité 2024 et du rapport annuel 2024 et des conditions dans lesquelles le service public de la collecte des déchets de la Communauté d'Agglomération GRANDS CALAIS Terres & Mers a été exécuté.

DIVERS :

- Monsieur ROHART, 2^{ème} Adjoint, lit les comptes rendus suite aux visites effectuées dans les trois logements en location de la commune : Le devis de l'entreprise MATECO a été validé afin de poser des volets roulants dans les maisons rue du cimetière et impasse de la mairie.
Les prises de terre des bâtiments communaux et logements vont être remplacées, des devis sont en cours.
- Après observation de la facture d'EDF pour le lotissement « les jardins de la Rocherie », il semblerait que la détection ne s'effectue pas. Monsieur ROHART et Monsieur HAMAIN vont relancer COMATELEC qui est en charge de la détection.
- Monsieur le Maire informe qu'une demande préalable a été déposée en mairie pour une modification de l'antenne située au Château d'Alenthun et ainsi permettre à FREE de s'installer dessus.
- Suite à des travaux de rénovation prévus par la SNCF en fin d'année, un plan de transport spécifique pour les TER sera mis en place pour les voyageurs.
- La commune a désormais un référent à la Gendarmerie de Fréthun : il s'agit du Maréchal Des Logis Chef Paul GAVELLE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h03